

Lyon, 14 mai 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Métropole de Lyon et CNR (Compagnie Nationale du Rhône) s'engagent en faveur de l'aménagement durable du territoire métropolitain

Élisabeth Ayrault, Présidente directrice générale de CNR et **David Kimelfeld**, Président de la Métropole de Lyon ont signé aujourd'hui un accord cadre de partenariat d'une durée de 3 ans fixant les axes de collaboration en faveur du développement et de l'aménagement des territoires de la Métropole de Lyon. A l'occasion du 1^{er} comité de pilotage tenu ce jour, **CNR a signé la Charte des 1 000 en faveur de l'insertion et de l'emploi.**

6 thèmes de coopération principaux

La Métropole de Lyon et CNR (la Compagnie Nationale du Rhône) sont toutes deux porteuses de missions d'aménagement et de valorisation du territoire autour du développement économique et durable. L'accord signé ce lundi 14 mai acte les principes généraux de gouvernance et définit le cadre des actions qui seront menées de manière conjointe, avec une vision pluriannuelle, autour de 6 axes principaux :

- Le Port de Lyon Édouard Herriot
- Le Programme de développement économique de la Métropole
- Le Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi
- Le Schéma Directeur des énergies de la Métropole et le Plan énergie Climat des territoires.
- La culture et l'éducation
- La gestion et l'aménagement du fleuve

CONTACTS PRESSE

Métropole de Lyon - Régis Guillet : 04 26 99 37 52/ rguillet@grandlyon.com / www.grandlyon.com/presse

CNR - Béatrice Ailloud : 04 72 00 67 21 /06 07 27 46 07/ b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : www.twitter.com/CNR_Officiel

La gouvernance de cet accord cadre est assurée par un comité de pilotage mixte annuel, réunissant des représentants de la Métropole de Lyon et de CNR. Présidé par Elisabeth Ayrault et David Kimelfeld, il s'est tenu pour la première fois ce jour.

Le Port de Lyon, un axe majeur

Implanté au cœur de la Métropole, le Port de Lyon est le premier aménagement construit par CNR. Outil économique et industriel majeur représentant un bassin d'emplois de 1 500 personnes, il offre une **infrastructure multimodale** combinant cinq modes de transport : **fluvial, fluviomaritime, fer, route et oléoduc**, et constitue une base arrière logistique de tout premier plan pour la desserte de l'ensemble du bassin de consommation.

L'accord signé ce jour réaffirme la volonté commune de CNR et de la Métropole de faire du Port un maillon stratégique de l'économie rhodanienne, ainsi qu'un outil au service des entreprises et des habitants. Les principaux sujets de collaborations identifiés concernent notamment l'intégration urbaine, le lien entre le Port et la Ville, les études en cours et les projets immobiliers (quai des énergies ; logistique urbaine).

Cet accord cadre vient renforcer la collaboration déjà développée à travers la charte partenariale signée en 2005 par CNR, l'Etat, le Grand Lyon, le Conseil Régional, les Voies Navigables de France, les villes de Lyon et Saint-Fons. À la demande de l'État, une étude stratégique de développement du Port de Lyon à l'horizon 2030 est en cours et prendra en compte les évolutions depuis 2005 et les enjeux à la fois à l'échelle métropolitaine et à l'échelle du bassin.

L'insertion pour l'emploi, un axe prioritaire.

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon est chef de file de la politique d'insertion sur son territoire et porte une stratégie de développement économique en direction des entreprises.

La Métropole s'est engagée à faciliter l'accès à l'entreprise aux publics les plus éloignés de l'emploi, tout en développant son offre de service en direction des entreprises. Elle vise ainsi à faire de l'insertion un des outils de son développement local.

Pour développer une stratégie globale et conduire des politiques publiques cohérentes et adaptées aux besoins de ses différents usagers-acteurs, la Métropole a adopté le 10 décembre 2015 son Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020.

Il se décline au travers de 3 grands objectifs : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA, et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

La Charte des 1000 est une des mesures phare du PMI'e, conduite en partenariat avec la Maison Lyon pour l'Emploi : elle vise à développer un réseau d'entreprises engagées pour l'insertion et l'emploi et rassemble aujourd'hui 560 entreprises.

CONTACTS PRESSE

Métropole de Lyon - Régis Guillet : 04 26 99 37 52/ rguillet@grandlyon.com / www.grandlyon.com/presse

CNR- Béatrice Ailloud : 04 72 00 67 21 /06 07 27 46 07/ b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : www.twitter.com/CNR_Officiel

En 2017, les entreprises engagées dans la charte ont mis en œuvre 877 engagements au bénéfice de 4 212 bénéficiaires, toutes actions confondues. 900 personnes ont notamment bénéficié des actions de recrutement sous différentes formes : recrutement direct, sans CV, actions de formation suivies d'un recrutement...

CNR, est déjà active dans ces domaines, et place notamment l'insertion et le retour à l'emploi au cœur de sa politique RSE. A l'occasion de cet accord cadre, CNR a signé la « Charte des 1000 » et rejoint les partenaires du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi.

La Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon regroupe 59 communes, compte 1 281 971 habitants et s'étend sur 538 km² au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Carrefour privilégié des échanges entre le nord et le sud de l'Europe, elle constitue un territoire économique dynamique avec 640 000 emplois salariés, 86 sièges d'entreprises de plus de 1 000 personnes, un aéroport international et 3 gares TGV, 6 pôles de compétitivité, près de 145 000 étudiants dont 10% d'internationaux, *un écosystème économique très dynamique (111 000 établissements publics et privés et une moyenne de 15000 créations d'entreprises par an) accompagné par des acteurs institutionnels fédérés dans une gouvernance commune : Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise.*

Avec un budget 2016 de 3,09 milliards d'euros dont 703 millions d'investissements, la Métropole de Lyon, est engagée dans un ambitieux programme de développement visant à la hisser toujours plus haut parmi les métropoles de dimensions et de notoriété internationales.

CNR

CNR est le 1^{er} producteur français d'électricité d'origine 100 % renouvelable (eau, vent, soleil) et le concessionnaire à vocation multiple du Rhône de la frontière suisse à la mer Méditerranée : production d'hydroélectricité, déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et autres usages agricoles.

Forte de 1370 collaborateurs, CNR produit près de 15 TWh annuels issus de son mix hydraulique, éolien et photovoltaïque. Energéticien expert en optimisation des énergies intermittentes, CNR maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur et joue un rôle majeur sur les marchés européens de l'électricité.

CNR est une entreprise au capital majoritairement public (collectivités locales, Caisse des Dépôts). Son actionnaire industriel de référence est le groupe ENGIE.

Agir pour le développement durable du territoire rhodanien fait partie intégrante du modèle de développement de CNR, basé sur la redistribution d'une partie de la valeur créée aux territoires dont est issue la production d'électricité.

Au travers de ses Missions d'Intérêt Général, CNR s'engage volontairement depuis plus de 10 ans en faveur de la communauté rhodanienne, au-delà de ses missions historiques en tant que gestionnaire du fleuve.

Les projets, issus d'une concertation menée avec les collectivités locales, les usagers du fleuve et les populations riveraines, s'inscrivent dans une vision de développement économique et de création de valeur pour les territoires mais aussi de transmission aux générations futures d'un fleuve vivant. Plus de 600 actions ont déjà été menées depuis 2003 pour près de 400 millions d'euros investis dans des projets portant sur l'énergie verte, l'environnement, l'emploi, la culture ou encore la mise en valeur du patrimoine.

CONTACTS PRESSE

Métropole de Lyon - Régis Guillet : 04 26 99 37 52/ rguillet@grandlyon.com / www.grandlyon.com/presse

CNR- Béatrice Ailloud : 04 72 00 67 21 /06 07 27 46 07/ b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : www.twitter.com/CNR_Officiel